



*Président* : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

*En l'absence du Président, Mlle Dever (Belgique), vice-président, prend la présidence.*

### POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Question de Palestine (suite) :

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- b) Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. M. MRANI ZENTAR (Maroc) : L'intérêt constant qu'accordent l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, aussi bien que d'autres organes et organismes des Nations Unies, au problème palestinien, et l'intérêt constant qu'ils accordent à la cause et aux droits du peuple de Palestine, illustre de façon éclatante la compréhension, la sympathie et l'appui de toute la communauté internationale à ce peuple martyr. Cet intérêt illustre aussi le rejet corrélatif de la politique israélienne au Moyen-Orient, politique basée sur l'usage de la force, l'agression et le déni des droits les plus élémentaires aux populations qui habitent la région depuis des millénaires.

2. Le drame que vit depuis des décennies l'ensemble du Moyen-Orient n'a pas d'autre explication, et c'est maintenant un lieu commun de dire que le problème palestinien est bien au cœur de toute cette crise qui menace chaque fois un peu plus la paix et la sécurité internationales.

3. L'Assemblée n'a pas failli à ses obligations, tant s'en faut, en adoptant un train impressionnant de résolutions explicites sur la réalité et la solidité des droits imprescriptibles du peuple palestinien sur son territoire national, et le Conseil de sécurité chaque fois qu'il l'a pu a condamné sans réserve les pratiques israéliennes, les a déclarées nulles et non avenues et a exigé la restauration au peuple palestinien de ses droits et aux peuples arabes de la région la totalité de leurs territoires.

4. Mais, face à cette réaction internationale largement appuyée, et sans ambiguïté aucune, nous avons vu Israël continuer à défier l'Organisation. Loin de s'abstenir d'une action réprouvée aussi unanimement, l'Etat sioniste a accumulé agression sur agression et violence sur violence. Et la situation dramatique que connaît actuellement le pays frère du Liban, pays pacifique et hospitalier s'il en est, aujourd'hui éprouvé par les mille plaies ouvertes par l'envahisseur israélien, nous offre le témoignage accablant de l'alternative à la paix et à la justice que nous proposent les dirigeants israéliens.

5. Mais avons-nous oublié pour autant les autres pratiques israéliennes en Palestine et dans les territoires arabes occupés ? Avons-nous oublié Gaza, la rive occidentale du Jourdain et la ville sainte de Jérusalem ? Avons-nous oublié pour autant l'annexion quasi totale des hauteurs du Golan syrien ?

6. Derrière le rideau dense de fumée qui s'élève de Beyrouth, de Sabra et Chatila, la politique de colonisation systématique des territoires arabes occupés se continue par l'intermédiaire de paysans-soldats qui relèvent directement de l'armée d'occupation d'Israël. La désarabisation et la désislamisation de la ville sainte de Jérusalem ne connaissent pas de répit, et nous avons toujours les souvenirs cruels des ardeurs des pyromanes et autres tireurs, soi-disant déséquilibrés.

7. Les attentats contre les personnalités patriotiques dans les territoires occupés ne se comptent plus, les étudiants de l'Université et même les jeunes filles des écoles ne sont pas épargnés et ne sont pas à l'abri de la répression sous des formes parfois subtiles mais toujours inhumaines.

8. La forme et l'étendue de l'action militaire israélienne contre les camps de réfugiés, particulièrement ceux situés au Liban, trahissent les objectifs réels d'Israël visant l'élimination physique et à grande échelle des Palestiniens afin de résoudre le problème de leurs droits par la disparition de leurs titulaires.

9. L'Organisation des Nations Unies n'a pas cessé de dénoncer tous les actes israéliens illégaux consistant en des annexions abusives de territoires, d'expulsion ou de déplacement de population, d'imposition de lois nationales israéliennes aux territoires occupés, d'interférence dans les affaires culturelles ou religieuses islamiques ou chrétiennes, pour ne citer que les actes les plus spectaculaires.

10. L'Organisation a dénoncé avec vigueur les tentatives d'Israël d'acquisition de territoire par la force, elle a rejeté l'annexion de la Jérusalem arabe décrétée abusivement « capitale éternelle d'Israël » et elle a réaffirmé à plusieurs reprises le droit inaliénable du peuple palestinien, sous la direction de son organisation unique, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], au retour dans son territoire et à la création d'un Etat indépendant et souverain en Palestine.

11. Aujourd'hui, l'Assemblée est appelée à assurer au peuple palestinien, avec plus de force encore, tous les appuis dont il a besoin pour exercer ses droits inaliénables en Palestine, pour construire et relever économiquement son pays afin de jouer enfin son rôle plein et entier au sein de la famille des pays pacifiques de la communauté internationale.

12. Nous devons donc appuyer de toutes nos forces la mise en œuvre des recommandations pratiques adoptées à Genève lors de la Conférence internationale sur la question de la Palestine, qui s'est tenue du 29 août au 7 septembre 1983.

13. Cette conférence a été un succès remarquable, au moment où les menaces sur la région du Moyen-Orient, aussi bien que les événements dramatiques qui se déroulaient au Liban, illustraient éloquemment la gravité de la conjoncture qu'affrontait le peuple palestinien. Cette conférence de Genève, il faut bien le dire, a été un succès, grâce, bien entendu, aux bonnes volontés innombrables qui se sont manifestées dans nos rangs, mais aussi grâce au dévouement des organes de l'Organisation des Nations

Unies, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et aussi de son Président, M. Massamba Sarré, du Sénégal.

14. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer ici l'appui total du Royaume du Maroc à la lutte juste que mène le peuple palestinien, sous la direction de son représentant unique, l'OLP, pour parvenir à exercer son droit inaliénable au retour dans sa patrie et à créer un Etat indépendant sur son territoire national en Palestine.

15. Mon pays réaffirme son dévouement total à la cause de la libération de la ville arabe de Jérusalem et des lieux saints de l'islam qui en constituent les joyaux.

16. Dans cette entreprise, mon pays restera à la pointe du combat puisqu'il s'honore d'avoir abrité l'historique douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez en novembre 1981 et du 6 au 9 septembre 1982 et qui a adopté à l'unanimité le plan arabe de paix pour le Moyen-Orient<sup>1</sup>, plan qui reste toujours et particulièrement d'actualité, et aussi parce que Sa Majesté le Souverain du Maroc est président du Comité Al Qods, émanation de l'Organisation de la Conférence islamique, organe dynamique, dépositaire et véhicule de la foi et de la détermination des pays islamiques d'œuvrer sans relâche pour la libération de Jérusalem et de ses Lieux saints et pour le rétablissement du peuple palestinien dans la plénitude de ses droits dans son territoire national.

17. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le sort tragique du peuple palestinien est devenu encore plus pénible ces derniers temps. De nombreuses informations rendent compte d'accrochages entre les Palestiniens et les autorités israéliennes sur la Rive occidentale. De plus, Israël persiste dans l'établissement de nouvelles colonies de peuplement sur la Rive occidentale et accroît ainsi la préoccupation de l'opinion publique internationale. Dans le sud du Liban, les maisons de nombreux réfugiés palestiniens ont été détruites. La sécurité de ces derniers est constamment menacée et nombre d'entre eux ont été arrêtés sans raison. En outre, les Palestiniens se trouvant au Liban subissent encore les effets de l'invasion de Beyrouth, en juin l'année dernière, par les Israéliens.

18. Il est extrêmement déplorable qu'en ce moment de détresse l'affrontement entre Palestiniens se soit transformé en un combat acharné dans le Liban septentrional. Il a été relaté que les combats qui ont eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur des camps de Nahr Al-Barid et Beddawi, où l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a enregistré plus de 30 000 Palestiniens, ont entraîné de lourdes pertes, particulièrement parmi les civils. Le conflit s'étend même à Tripoli et affecte des Libanais innocents et des civils palestiniens. Par chance, un cessez-le-feu a été conclu et nous espérons qu'il sera maintenu.

19. Il est profondément regrettable que les Palestiniens soient divisés alors qu'il est impérieux qu'ils soient unis. La dissension au sein de l'OLP ajoute aux difficultés et ne fera que retarder le règlement du problème palestinien. Le Gouvernement japonais espère sincèrement que toutes les parties à cette lutte au sein de l'OLP examineront le problème dans une perspective plus large et surmonteront rapidement leurs divergences.

20. A cet égard, le Japon se félicite de l'adoption unanime, le 23 novembre 1983, de la résolution 542 (1983) du Conseil de sécurité. Il faut espérer que, conformément à la résolution et à l'accord de cessez-le-feu du 25 novembre, les parties intéressées respecteront scrupuleusement la cessation des hostilités, s'abstiendront de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et régleront leurs différends uniquement par des moyens pacifiques.

21. En tant que mesure concrète pour trouver rapidement une solution au problème palestinien, le Japon estime qu'il importe au plus haut point qu'Israël et le peuple palestinien fassent des efforts sincères pour dissiper leur méfiance mutuelle et pour cultiver une volonté sincère de coexister.

22. De ce point de vue, le Japon considère que la politique israélienne d'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés constitue un obstacle aux efforts de paix et ne peut accepter les mesures adoptées par Israël pour modifier unilatéralement le statut des territoires arabes occupés, comme l'annexion de Jérusalem-Est. Par ailleurs, le Japon lance un appel énergique à Israël, en tant qu'autorité occupante, pour qu'il déploie des efforts particuliers en vue de protéger les droits de l'homme des habitants palestiniens, conformément à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949<sup>2</sup>.

23. Je saisis cette occasion pour réitérer la position fondamentale du Gouvernement japonais sur la question du Moyen-Orient et, en particulier, sur la question de Palestine.

24. Premièrement, la paix au Moyen-Orient doit être juste, durable et globale. Deuxièmement, cette paix doit se fonder sur l'application prompte et complète des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que sur la reconnaissance et le respect des droits légitimes du peuple palestinien, notamment de son droit à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies. Troisièmement, toute possibilité de parvenir à cette paix doit être explorée en accordant une attention minutieuse aux exigences légitimes de sécurité des pays de la région et aux aspirations de tous les peuples de la région, y compris le peuple palestinien. Quatrièmement, le Japon considère que l'OLP représente le peuple palestinien. Ainsi, afin de faire progresser la cause de la paix au Moyen-Orient, le Japon estime essentiel qu'Israël et l'OLP reconnaissent leurs positions respectives et que l'OLP participe au processus de paix.

25. Divers efforts internationaux ont été faits pour instaurer une paix globale au Moyen-Orient. Je songe, par exemple, à l'initiative du président Reagan<sup>3</sup> et à la Déclaration finale de la douzième Conférence arabe au sommet,<sup>1</sup> qui ont été annoncées en septembre 1982. Le Gouvernement japonais espère fermement que les parties intéressées tiendront pleinement compte de ces propositions et que, se fondant sur une attitude réaliste, constructive et souple, elles feront des efforts sérieux pour trouver une solution pacifique au problème.

26. La recherche d'une solution à la question de Palestine est extrêmement complexe et, comme il nous a été souvent donné de le constater, grosse de difficultés. Le Gouvernement japonais renouvelle son intention de coopérer aux efforts pour parvenir à l'objectif commun : une prompt solution à la question de Palestine grâce à des négociations pacifiques et sans recours à l'emploi de la force.

27. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Ces deux derniers jours, la délégation chinoise a écouté attentivement les interventions des délégations des pays arabes et d'autres pays ainsi que celle de M. Kaddoumi, représentant de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

28. Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, d'exprimer notre profonde sympathie au peuple palestinien qui lutte pour recouvrer ses droits nationaux et de lui rendre hommage. Je saisis cette occasion pour féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui, sous la direction de son Président,

M. Sarré, a fait un excellent travail pour appuyer la juste lutte du peuple palestinien et préparer et convoquer la Conférence internationale sur la question de Palestine.

29. Depuis l'invasion massive du Liban par Israël, en juin l'année dernière, la situation au Moyen-Orient est devenue plus tendue et tourmentée que jamais. Foulant aux pieds les buts et principes de la Charte des Nations Unies et violant les normes fondamentales du droit international, les autorités israéliennes restent accrochées à leur politique d'agression et d'annexion et ont commis une série de nouveaux crimes contre les peuples palestiniens, libanais et d'autres pays arabes.

30. Au Liban, l'agresseur israélien a refusé de mettre en œuvre les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) et fait traîner sa présence dans le sud du Liban en espérant perpétuer son occupation du territoire libanais. Dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, les autorités israéliennes augmentent ou étendent les colonies de peuplement et intensifient les mesures illégales d'annexion de ces régions en chassant les Palestiniens et les Arabes et en y installant des civils israéliens.

31. Ils ont également eu recours à diverses tactiques terroristes pour persécuter les habitants palestiniens des territoires occupés afin de changer le caractère géographique, la composition démographique et les caractéristiques historiques et culturelles de ce territoire. De plus, les autorités israéliennes ont appliqué ce que l'on a appelé la « Loi fondamentale » sur Jérusalem et proclamé Jérusalem capitale d'Israël dans le but de modifier le caractère et le statut de la Ville sainte.

32. Toutes ces tentatives d'Israël pour renverser le cours de l'histoire ont suscité une vive indignation et la condamnation unanime des pays et des peuples épris de paix et respectueux de la justice dans le monde entier. Il faut signaler que les actes des autorités israéliennes sont indissociables de la protection politique et de l'appui militaire et économique des Etats-Unis. A une réunion du Conseil de sécurité en août dernier, les Etats-Unis ont exercé leur veto sur un projet de résolution qui condamnait les forces israéliennes pour avoir attaqué des civils palestiniens et massacré des étudiants arabes dans les territoires occupés<sup>4</sup>, ce qui a rendu difficile au Conseil de sécurité de s'acquitter de son devoir qui est de garantir la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient.

33. Sous la direction de l'OLP ayant le président Arafat à sa tête, le valeureux peuple palestinien mène depuis longtemps une lutte ardue et tenace contre les agresseurs israéliens, ce qui ajoute une page glorieuse à l'histoire du mouvement de libération nationale. L'année dernière, les Palestiniens se sont battus corps à corps contre les agresseurs israéliens au cours de combats sanglants, portant ainsi de grands coups à l'arrogance des forces d'agression et mettant en pièces le plan des autorités israéliennes tendant à éliminer les forces armées palestiniennes, ce qui leur a attiré la grande sympathie et l'appui de la communauté internationale. L'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Il a entièrement le droit de participer, sur un pied d'égalité, en tant que l'une des parties au différend, à la recherche d'un règlement global de la question du Moyen-Orient. Tout plan qui sacrifierait les intérêts fondamentaux du peuple palestinien et exclurait l'OLP sera voué à l'échec.

34. La communauté internationale est profondément inquiète de la situation tendue qui persiste au Moyen-Orient depuis ces dernières décennies et se rend compte de plus en plus clairement que la question de Palestine, dont l'Organisation des Nations Unies est saisie depuis sa création, est l'un des problèmes les plus aigus et complexes de notre époque et se trouve au cœur de toute

la question du Moyen-Orient. Aussi longtemps que les droits nationaux légitimes du peuple palestinien ne seront pas rétablis et aussi longtemps qu'un règlement juste n'aura pas été apporté à la question de Palestine, il n'y aura aucune possibilité de paix et de stabilité dans la région du Moyen-Orient. Nous estimons que les Nations Unies sont chargées de la responsabilité inéluctable de résoudre la question de Palestine. Depuis 1974, l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions confirmant les droits nationaux du peuple palestinien et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a également fait des efforts constructifs dans ce sens. Récemment, la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, a adopté la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>5</sup> et le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>5</sup>, ce qui contribue encore à la solution de la question de Palestine. Malheureusement, toutefois, à cause de l'opposition israélienne et de l'obstruction d'une superpuissance, la question de Palestine n'a pas encore pu être réglée à ce jour. Nous espérons que, par souci de justice, la session actuelle de l'Assemblée générale adoptera des résolutions qui seront tout à fait conformes aux droits légitimes du peuple palestinien et des peuples d'autres pays arabes et qu'elle prendra des mesures efficaces en vue d'appliquer ces résolutions.

35. Nous estimons que les conditions préalables à la solution de la question de Palestine sont qu'Israël doit abandonner sa politique d'agression et d'expansion, qu'il doit mettre fin à son occupation des territoires arabes, qu'il doit se retirer des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris la Jérusalem arabe, et reconnaître les droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de rentrer dans sa patrie, son droit à l'autodétermination nationale et à l'instauration d'un Etat indépendant en Palestine. Sur cette base, tous les pays et peuples de la région du Moyen-Orient pourront jouir enfin d'une véritable indépendance et de leur droit d'exister. C'est dans ces conditions seulement qu'il sera possible de réaliser progressivement la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

36. Le Gouvernement chinois est disposé à travailler de concert avec tous les gouvernements et les peuples épris de paix et respectueux de justice pour rechercher une solution globale, juste et durable de la question du Moyen-Orient et déploiera ses propres efforts à cette fin. Nous sommes convaincus qu'aussi longtemps que le peuple palestinien sera uni aux peuples d'autres pays arabes et poursuivra sa lutte il sera en mesure de surmonter toutes les difficultés dans la voie du progrès et de réaliser l'objectif élevé qui consiste à recouvrer ses territoires perdus et à regagner ses droits nationaux.

37. M. GURINOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La lutte courageuse du peuple arabe de Palestine en vue de réaliser ses droits nationaux inaliénables à la liberté et à l'indépendance s'est attiré la sympathie et le respect du monde entier. Dans cette lutte, le peuple palestinien a enregistré de nombreux succès et a joui de la solidarité et du soutien de la communauté internationale, au sein de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. Son avant-garde politique, l'OLP, s'est acquis une large reconnaissance internationale en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous saluons sincèrement les représentants de l'OLP à cette session de l'Assemblée générale.

38. La question de la liquidation des conséquences de l'agression israélienne contre les peuples arabes et du rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables figure à l'ordre du jour et revêt un caractère

particulièrement aigu. En effet, il ne pourrait en être autrement car il est impossible de tenir en esclavage et d'anéantir tout peuple quel qu'il soit, avec ses aspirations naturelles à la liberté, à l'indépendance et au progrès social.

39. Les événements tragiques du Moyen-Orient confirment que si l'on ne donne pas aux Palestiniens leurs droits inaliénables, il sera impossible de ramener la paix au Moyen-Orient. Toutefois, les Etats-Unis et Israël continuent de s'y opposer et persistent à miser fondamentalement sur la force pour réaliser leurs objectifs impérialistes.

40. Par suite des actes d'agression et d'expansionnisme d'Israël et en raison de la politique de son « allié stratégique » américain, le règlement de la question du Moyen-Orient s'est compliqué et a même considérablement régressé. Les tensions accumulées depuis des années dans la région ont atteint maintenant de tels sommets qu'elles menacent directement la paix et la sécurité internationales.

41. La situation politique est telle que la question de l'exercice des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine est au cœur même de l'ensemble des règlements de la question du Moyen-Orient. Ce n'est donc pas un hasard si le problème palestinien ne quitte pas l'ordre du jour de l'Assemblée générale et a été discuté lors de nombreuses autres réunions internationales. Cette année par exemple, se sont tenues cinq conférences régionales, ainsi que la Conférence internationale sur la question de Palestine. Une très grande attention a été consacrée à ce problème par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983. Dans les décisions adoptées à ces réunions, a été confirmée la nécessité pour le peuple palestinien de réaliser ses droits légitimes inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Le droit de l'OLP de participer sur un pied d'égalité à la solution de tous les problèmes touchant au Moyen-Orient, en tant que représentant légitime du peuple palestinien, a été confirmé.

42. Cependant, malgré ces décisions et les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le problème palestinien demeure toujours sans solution. Le peuple arabe de Palestine est dans l'obligation d'errer à l'étranger ou de souffrir sous le joug de l'oppression et de l'occupation militaire dans les territoires usurpés par Israël, qui essaie de l'anéantir en recourant aux méthodes d'annihilation physique les plus monstrueuses.

43. Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que d'autres documents soumis à l'examen de la présente session témoignent du fait qu'Israël non seulement ne met pas en œuvre les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, mais en outre poursuit sa politique d'annexion des territoires arabes qu'il occupe, y compris le territoire palestinien. Comme le souligne le rapport du Comité, « le Gouvernement israélien a poursuivi en 1983 sa politique d'implantation et d'agrandissement systématique de colonies dans les territoires occupés, et ce malgré le caractère illégal de ces implantations » [voir A/38/35, par. 19].

44. La politique actuelle d'Israël dans les territoires arabes occupés tend à saper totalement l'activité économique de la population arabe, à la priver de ses terres et à anéantir son patrimoine culturel. Elle tend aussi à ce que les Palestiniens oublient leur appartenance nationale. Israël renforce de façon permanente la terreur et les autres mesures de répression contre les populations arabes des territoires occupés. A cet égard, nous trouvons

de nombreux faits dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Nous y lisons notamment : « Il ressort du tableau d'ensemble... que la situation des droits de l'homme de la population civile s'est encore dégradée. On constate un durcissement général de la politique à l'égard des civils. » [A/38/409, par. 370.]

45. La politique d'Israël dans les territoires occupés se trouve en contradiction flagrante avec les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949<sup>2</sup>, et avec les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

46. Une question naturelle se pose : pourquoi Israël, qui, de façon flagrante, ignore les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, mène-t-il une politique d'agression et de massacre vis-à-vis des populations arabes et du peuple palestinien ? Il est également légitime de se poser la question de savoir comment Israël, dont l'économie se trouve dans une triste situation, dont le niveau d'inflation atteint 150 p. 100 par an, tandis que le déficit de la balance des paiements approche de 5 milliards de dollars, peut mener une guerre permanente contre les arabes. Le fait est que les activités d'Israël se placent tout à fait dans le cadre de la politique expansionniste américaine au Moyen-Orient. On sait fort bien que la politique de Washington est déterminée par le désir ouvert d'imposer aux populations arabes un diktat politique et militaire. Ces pays, riches en pétrole, représentent une position stratégique importante. Dans ce cas, Israël ne fait que mettre en œuvre la volonté de l'impérialisme américain.

47. Il y a quelques jours seulement, les Etats-Unis et Israël ont décidé non seulement de renforcer leur « coopération stratégique », mais aussi d'en élargir l'aspect militaire. La presse américaine relève le « rapprochement grandissant des intérêts israéliens et américains » et la création d'un comité militaire conjoint. En outre, les deux pays ont prévu d'organiser des manœuvres militaires communes, d'installer en Israël des dépôts d'armes et de munitions américaines. De même, la flotte américaine utilisera les ports israéliens, tandis que, d'autre part, une coopération s'instaurera entre les services de renseignements des deux pays et une planification commune des opérations militaires. Ils sont même allés jusqu'à se mettre d'accord sur « la nécessité de renforcer le Gouvernement libanais » et d'intensifier les mesures de répression contre les peuples arabes. En même temps, l'aide américaine à Israël s'est accrue et, au cours du prochain exercice financier, elle coûtera au contribuable américain plus de 2,6 milliards de dollars. Les événements suivent ainsi un cours fort dangereux devant lequel nous ne saurions fermer les yeux.

48. La politique agressive de Tel-Aviv et de Washington, encouragée par les ambitions militaristes du Pentagone et d'Israël, va directement à l'encontre des intérêts vitaux des peuples arabes comme des intérêts de la paix dans le monde entier. On peut dire sans risque de se tromper que si le problème palestinien n'a pas encore été résolu, s'il n'y a pas de perspective de règlement global de la question du Moyen-Orient, c'est bien à cause des activités des Etats-Unis dans cette partie du monde. La question n'est pas simplement que Washington équipe Israël des armes les plus perfectionnées et les plus barbares et lui donne l'assistance matérielle que chacun connaît pour satisfaire sa politique expansionniste, mais aussi que les Etats-Unis eux-mêmes participent à l'agression contre les Etats arabes, ont bloqué un règlement du problème du Moyen-Orient et ne permettent pas que l'on trouve une solution au problème palestinien. Les transactions

anti-arabes séparées et les propositions unilatérales de la part des Etats-Unis ont un caractère anti-arabe et anti-palestinien certain, puisque leur but est d'essayer de donner l'aspect d'un règlement de la question du Moyen-Orient, alors qu'en fait ils ne sont qu'un déni du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il n'est donc que naturel qu'elles n'aient trouvé aucun soutien ni aux Nations Unies, ni à la Conférence internationale sur la question de Palestine, ni en d'autres instances.

49. L'autre possibilité par rapport aux transactions séparées est un règlement général et global du problème du Moyen-Orient. Si l'on veut parler des principes, ceux-ci doivent viser à la liquidation de l'ensemble des causes complexes ayant donné naissance au conflit arabo-israélien. Ces principes sont contenus dans les propositions de l'Union soviétique<sup>6</sup>, dans les décisions prises à Fez en septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet<sup>1</sup> et dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

50. Le plan soviétique de règlement pour le Moyen-Orient est fondé sur la nécessité du strict respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires étrangers par la force, sur la reconnaissance et l'application des droits du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur le sol palestinien qui doit être libéré de l'occupation israélienne, assurant ainsi le droit de tous les Etats de la région à une existence sûre, ainsi qu'au développement, dans des conditions de respect mutuel, de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale assorties de garanties internationales appropriées.

51. Il nous semble que ces principes constituent une base internationale efficace pour prendre enfin des mesures pratiques tendant à régler le conflit du Moyen-Orient. Ces principes ont été largement appuyés lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983. La Conférence, comme on le sait, a adopté par acclamation la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>5</sup> ainsi que le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>5</sup>. La Déclaration comporte une disposition importante, à savoir la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il s'agit là d'une initiative que l'Union soviétique a depuis longtemps proposée. Le but d'une telle conférence doit être d'arriver à un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien, en vertu duquel un Etat palestinien indépendant serait créé. Cette conférence doit être convoquée avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'OLP, ainsi que de l'Union soviétique, des Etats-Unis et des autres pays intéressés.

52. Le Conseil de sécurité et des membres permanents pourraient garantir la réalisation des accords qui seraient réalisés lors de cette conférence internationale. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'Assemblée générale devrait approuver les résultats de la Conférence internationale sur la question de Palestine car ils représentent une mesure importante sur la voie d'un règlement de la question du Moyen-Orient et du problème palestinien.

53. Pour terminer, je souhaite au peuple palestinien et à l'OLP qu'ils connaissent l'unité dans leurs rangs et de nouveaux succès dans leur lutte pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et pour la réalisation de leur droit à la création d'un Etat indépendant. Nous défendrons toujours la juste cause des Palestiniens et serons toujours aux côtés de ceux qui luttent pour une paix juste et durable au Moyen-Orient.

54. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : La question qualifiée de « Question de Palestine » est devenue l'un des principaux instruments des ennemis d'Israël à l'Organisation des Nations Unies pour mener leur guerre implacable contre mon pays. La raison essentielle pour laquelle l'Organisation continue de s'intéresser à cette question se trouve, bien entendu, au cœur même du conflit arabo-israélien, à savoir le rejet par les Etats arabes de l'existence de l'Etat d'Israël et même de son droit inaliénable à exister; il s'agit en fait du refus des Gouvernements arabes d'accepter un Etat souverain juif, quelles que soient sa taille et ses frontières, et de coexister avec lui. C'est la raison pour laquelle les Etats arabes ainsi que les Arabes de Palestine ont catégoriquement rejeté la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947, et ont déclenché des hostilités dans le but évident de faire avorter cette résolution et d'empêcher la création de l'Etat d'Israël. Le fait que les Arabes ont échoué dans leur agression armée visant à détruire Israël, avant même sa création, ne peut ni ne doit légitimer leur violation du droit international. En même temps, cette agression armée ne les autorise pas à tirer parti d'une résolution de l'Assemblée générale qu'ils ont rejetée et réduite à néant par la force des armes et qu'aucune fouille archéologique diplomatique aux Nations Unies ne saurait ressusciter. Le refus obstiné du monde arabe de reconnaître le droit d'Israël à exister a toujours été et reste au cœur du conflit arabo-israélien, il en est la cause essentielle. Tout le reste n'est que prétexte ou subterfuge.

55. Le refus de reconnaître l'existence d'Israël ainsi que son droit d'exister est la raison pour laquelle, depuis 1948, les Arabes ont déclenché quatre guerres importantes contre mon pays. C'est pourquoi ils ont mis au point une série ramifiée de fronts et toute une gamme d'armes contre Israël. Ces armes comprennent, entre autres, le boycottage économique d'Israël, qui a dégénéré en un boycottage secondaire de tiers ayant des échanges commerciaux avec Israël. De nombreux pays ont également été l'objet d'un chantage pour qu'ils s'associent à cette campagne contre Israël. Une vaste guerre de propagande est, depuis des années, livrée contre Israël et, au mépris total des normes élémentaires de bonne conduite et de l'esprit parlementaire, l'Organisation des Nations Unies et ses divers organes et institutions ont été utilisés comme instruments à la disposition des Etats arabes dans cette guerre.

56. Les Etats de la Ligue arabe ne nous laissent aucun doute quant au fait qu'ils recherchent des débats comme celui-ci et les incantations rituelles qui les accompagnent, précisément pour empêcher tout progrès vers une paix négociée. Ces Etats qui rejettent la paix avec Israël ont, après tout, exploité la question des Arabes palestiniens depuis plus de 30 ans afin de servir leurs intérêts égoïstes et souvent divergents. A cette fin, ils ont embrigadé l'Assemblée générale. Ils ont utilisé la question des Arabes palestiniens dans de nombreux buts — pour détourner l'attention des nombreux conflits qui existent dans le monde arabe et aussi pour essayer de réaliser un semblant d'unité alors qu'une telle unité n'existe nulle part.

57. Malgré la politique intransigeante de rejet arabe vis-à-vis d'Israël, mon pays a réussi à survivre aux attaques implacables des Arabes et il a émergé en tant que nation indépendante et en plein essor. En même temps, l'hostilité implacable des régimes arabes à l'égard de mon pays est à l'origine de la tragédie des Arabes palestiniens. Au lieu de s'engager dans une voie qui aurait débouché sur une solution constructive des problèmes des Arabes palestiniens, les dirigeants palestiniens autodésignés et les dirigeants des Etats arabes ont conduit les Arabes palestiniens de désastre en désastre.

58. Dès le début, le problème des Arabes palestiniens était déjà une séquelle de la profonde rivalité interarabe. En focalisant leur attention sur Israël et en orientant leur rancœur sur une cible commune, les Etats arabes ont cherché à camoufler leurs différends internes. Au lieu de rechercher une solution constructive à leurs divisions et à leurs nombreuses divergences, ils se sont engagés dans une voie destructrice et ont créé ainsi un autre problème : celui des réfugiés arabes palestiniens. Depuis la renaissance d'Israël, en 1948, les Etats arabes ont maintenu le statut de réfugiés des Arabes palestiniens comme manœuvre politique, en tant que symbole devant permettre aux régimes arabes de poursuivre leur conflit avec mon pays au mépris total du sort des réfugiés. Ainsi, les Arabes palestiniens ont été ceux qui ont payé le prix de l'unité du monde arabe, unité faite de haine contre Israël et visant à masquer leur désunion dans tous les autres domaines.

59. Le malheur des Arabes palestiniens est d'avoir été victimes d'une utilisation cynique et opportuniste par des forces opposées à leurs intérêts. Ces forces sont représentées par les dirigeants politiques des pays arabes, par le fanatisme des dirigeants arabes palestiniens et par la conspiration du silence de la communauté intellectuelle arabe. Au lieu de revendiquer une approche humanitaire à l'intérieur du monde arabe et un arrangement avec Israël par la négociation, les intellectuels arabes sont restés passifs et ont accepté l'exploitation brutale des Palestiniens arabes par les Gouvernements arabes. Cette attitude est particulièrement condamnable, compte tenu des efforts réussis d'Israël pour intégrer des centaines de milliers de réfugiés juifs qui ont fui les pays arabes. Ces anciens citoyens de deuxième classe des territoires arabes sont aujourd'hui des membres à part entière de la société israélienne.

60. Les Etats arabes — et leur intendance à l'Assemblée générale — agissent comme si, cette année, rien n'avait changé dans la situation des Arabes palestiniens. Un tel comportement ne peut être perçu que comme un mépris total des réalités. L'Assemblée doit certainement se rendre compte qu'un changement radical s'est produit. La nécessité d'aborder honnêtement le problème et de faire un véritable effort pour le régler se fait toujours sentir avec autant d'acuité. La différence, c'est que cette année la méthode que les Etats arabes et leurs partisans adoptent depuis longtemps s'est avérée pour le moins erronée et en faillite. Bien qu'une telle preuve n'ait guère été nécessaire, il a dû apparaître tout à fait évident pour chacun que, désormais, ce que les Etats arabes et leurs alliés préconisent, au lieu de faciliter une solution, a provoqué une aggravation du problème, si visible ces dernières années.

61. Les événements qui se sont déroulés l'année dernière au Liban et la tragédie dont Tripoli est le théâtre nous ont surtout enseigné deux leçons importantes : d'une part, que les Etats arabes, sans exception, préfèrent se servir avec cynisme des Arabes palestiniens comme de pions plutôt que de rechercher une solution viable à leurs problèmes et, d'autre part, que la direction autodésignée palestinienne, qui est un amalgame de groupes terroristes rivaux, ne ressemble en rien à un mouvement de libération nationale.

62. Les Etats de la Ligue arabe, n'étant pas parvenus à détruire Israël lors de leur guerre d'agression de 1948 et 1949, ont persévéré dans leurs tentatives implacables pour atteindre cet objectif, en recourant à toute une série de moyens, y compris l'emploi illégal de la force. A cette fin, ils ont créé, en 1964, l'organisation terroriste connue sous le nom d'OLP. Depuis sa création, l'OLP a été utilisée comme un instrument destiné à permettre aux Etats

arabes d'exploiter les Arabes palestiniens à leurs propres fins. L'idée principale était de recourir à la terreur pour tenter de déstabiliser la sécurité d'Israël sans engager directement les Etats arabes. En outre, les Etats arabes considéraient l'OLP comme un instrument dans leur rivalité interarabe. Dans ces conditions, le règlement du problème des réfugiés arabes palestiniens ne préoccupait pas particulièrement les régimes arabes. Au contraire, les Etats arabes, qui se livraient à des manœuvres impitoyables pour s'emparer du pouvoir avec le concours de différentes factions rivales au sein de l'OLP, cherchaient à exercer leur contrôle sur l'ensemble de l'organisation terroriste, y voyant un atout de plus dans leurs rivalités internes.

63. Pendant des années, Israël a souligné ces aspects de la lutte interarabe et indiqué que le conflit arabo-israélien n'est qu'un parmi de nombreux symptômes de la désunion arabe. Hélas, personne n'a tenu compte de cette réalité. En montrant que l'OLP pouvait être sacrifiée, on a donné une preuve de plus de cette rivalité de puissance.

64. Chaque fois que les organisations terroristes se sont écartées de leur rôle de simples instruments d'intérêts arabes rivaux, elles ont immédiatement été considérées comme une source de danger pour ces intérêts. En de telles occasions, les Etats arabes intéressés ont invariablement recouru à la force, sans le moindre scrupule. Nous en avons vu les conséquences sanglantes à plusieurs reprises, les plus marquantes s'étant produites en 1970 et 1971, en 1976 et l'année dernière encore. Lorsqu'en 1970 les forces jordaniennes ont massacré des milliers d'Arabes palestiniens les Arabes palestiniens ont appelé ces journées de carnage « Septembre noir ». Lorsqu'en 1976 les troupes de l'armée d'occupation syrienne ont massacré des milliers d'Arabes palestiniens au Liban, ces événements ont été associés, dans l'esprit de chacun, au nom de Tel-el-Zaater, région où le massacre s'est produit. Sept ans plus tard, les Syriens pilonnent encore des terroristes et des réfugiés, ainsi que des civils libanais, cette fois-ci dans les camps de Nahr al-Barid et Beddawi, situés près de Tripoli, et dans les rues de Tripoli elles-mêmes. C'est la dernière tentative de la Syrie pour s'assurer le contrôle de l'OLP.

65. L'Assemblée générale assiste passivement aux effusions de sang dans le nord du Liban. Cela n'a rien d'étonnant, car l'Assemblée générale semble guidée par la « doctrine de la famille » préconisée par les Etats arabes, d'après laquelle le fratricide arabe, si généralisé soit-il, est une « affaire interne arabe », une « querelle de famille », en un mot, un tabou, et l'Assemblée ne peut l'examiner. Dans le même sens, il a fallu des semaines pour que le Conseil de sécurité envisage même de commencer à se pencher sur les événements du nord du Liban. Il s'y est quand même résolu, la semaine dernière, au cours d'une séance qui a duré quatre minutes pleines et pendant laquelle on a nerveusement adopté, sans aucun débat, une résolution édulcorée et anémique. Evidemment, cette méthode n'est pas nouvelle à l'ONU. De la même façon, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont passé sous silence la tragédie du Liban pendant ces 10 dernières années, permettant ainsi aux terroristes de l'OLP et à l'armée d'occupation syrienne de ravager le pays, tuant et blessant des centaines de milliers de personnes et mettant à sac des communautés libanaises entières, ce qui a conduit plus d'un million de Libanais à devenir des réfugiés dans leur propre pays. Une telle manifestation d'apathie collective de la part des deux organes politiques principaux de l'ONU, qui semblent accorder plus de valeur à la « doctrine de la famille » et aux susceptibilités de certains pays qu'à la vie humaine, prouve que l'Organisation a une manière anormale

d'aborder les événements au Moyen-Orient et un parti pris tristement célèbre contre mon pays.

66. Quiconque passerait en revue les travaux des Nations Unies au cours de ces dernières années serait forcé de conclure que, en dehors du conflit arabo-israélien, il n'y a pratiquement aucune crise internationale ni menace à la paix et à la sécurité dans le monde. En fait, étant donné l'absence apparente de situations d'urgence à travers le monde, l'observateur non averti pourrait même être amené à penser que le bonheur est le propre de la condition humaine. Mais, comme chacun sait, rien n'est plus loin de la vérité. Lorsque l'on examine l'aréopage de nations rassemblées ici, qui essaient de faire la somme totale de misère humaine que la plupart d'entre elles représentent, force est d'aboutir à une conclusion bien différente. En fait, si l'on considère les menaces très réelles qui pèsent sur l'existence de centaines de millions d'êtres humains — la guerre, l'absence de liberté, la répression sauvage de minorités, les peines de mort massives, la persécution et la torture de dissidents, la cruauté et la dégradation, la maladie, la malnutrition et la pauvreté dans le monde à l'heure actuelle —, on ne peut que conclure que la majorité illégale à l'Assemblée tourne le dos, sans aucune honte, aux problèmes réels auxquels fait face l'humanité, en consacrant le plus clair de son temps à des exercices anti-israéliens stériles.

67. En réalité, l'un des paradoxes les plus aberrants et symptomatiques du caractère surréaliste de l'Organisation est que, tandis que l'audience de l'OLP terroriste s'amenuise, l'Assemblée et diverses instances de l'ONU sont priées d'accroître artificiellement l'inquiétude causée aux Nations Unies par la version OLP du problème arabo-palestinien. Il est grotesque qu'un tel régime de faveur soit accordé à une organisation terroriste moribonde alors que des problèmes très concrets à travers le monde sont pratiquement ignorés.

*M. Illueca (Panama) prend la présidence.*

68. L'obsession pathologique de l'Organisation à l'égard d'Israël, associée à une indifférence étrange pour les véritables problèmes qui devraient occuper la première place ici, a contribué dans une large mesure à discréditer l'Organisation et à éliminer graduellement le peu de crédibilité qui lui restait.

69. L'OLP terroriste prétend être un mouvement de libération nationale. Rien n'est plus ridicule ni plus éloigné de la vérité. Selon les termes de l'OLP, la « libération nationale » signifie l'anéantissement de l'Etat d'Israël et de son peuple. Quel mouvement de libération nationale légitime a un jour fondé sa raison d'être sur le but avoué de détruire un autre Etat ? Et pourtant, parmi ceux qui ont accepté la prétention de l'OLP d'être un mouvement de libération nationale, certains se sont véritablement convaincus que cette définition était appropriée. Au cours de ces derniers mois, ils ont certainement dû réévaluer la chose. Toutefois, aujourd'hui plus que jamais, il est clair que l'OLP n'est qu'une sorte de ramassis d'organisations terroristes, qui est en train de se décomposer rapidement. L'OLP ne représente pas les Arabes palestiniens et ses actes ont gravement lésé leurs intérêts. En fait, au lieu de représenter les Arabes palestiniens, chacune des factions rivales de l'OLP représente un régime arabe particulier qui la parraine. Ainsi, chaque Etat arabe possède une organisation terroriste propre qui est une extension de sa politique, clandestine ou non, dans le monde arabe. Eliminer les adversaires par la terreur et l'intimidation est une sorte de travail favori confié aux terroristes par ceux qui les paient. L'OLP n'existe pas en tant qu'organe indépendant et ne représente personne. Il se trouve qu'aujourd'hui l'OLP ne se représente même plus elle-même.

70. Le rôle assigné à l'OLP par les Etats arabes et que cette organisation terroriste a accepté est depuis le début un rôle de destruction. On retrouve son caractère puissamment destructeur dans sa propre désintégration et dans les massacres à grande échelle des civils dans le nord du Liban.

71. Les Arabes palestiniens n'ont rien obtenu par les activités meurtrières de l'OLP. Si on fait le compte des « réalisations » de l'OLP, il faut mettre à son actif le détournement d'avions de ligne ayant à leur bord des passagers, l'assassinat d'enfants dans des jardins d'enfants et des écoles, le massacre de fidèles dans les synagogues et d'athlètes aux Jeux olympiques, le meurtre de Palestiniens et d'autres Arabes qui se sont « écartés » de la ligne dictée par l'OLP et le massacre de civils au Liban ainsi que la destruction des communautés de ce pays. Est-ce que tout cela rapproche les Arabes palestiniens du règlement de leurs problèmes ? Certainement pas.

72. Les Arabes palestiniens sont devenus eux-mêmes les principales victimes du terrorisme de l'OLP. Une des contributions uniques de l'OLP dans les annales du terrorisme international est sa préparation méticuleuse d'une nouvelle tactique de combat, c'est-à-dire protéger les terroristes par les populations civiles et mener leur guerre à partir « d'abris », à savoir des hôpitaux, des écoles et des foyers. Une telle conduite barbare a encore été mise en évidence au Liban en 1982 et dans la région de Tripoli ces dernières semaines. Un fonctionnaire des Nations Unies qui a assisté aux récents combats de Tripoli a déclaré à un journaliste du *Daily Express* de Londres, comme cela a été indiqué dans ce journal le 21 novembre : « Ils sont incapables de faire preuve de pitié même envers leurs propres femmes et leurs propres enfants. » Dans cet article, il était également indiqué que l'un des terroristes aurait déclaré : « Tous les habitants seront peut-être anéantis, mais nous continuerons la lutte. » Une organisation qui fait de son propre peuple une victime, en faisant preuve du mépris le plus total envers leur vie, ne mérite certes pas d'être qualifiée de mouvement de libération nationale.

73. Cependant, ce ne sont pas simplement l'OLP et les Etats arabes qui sont responsables de la tragédie actuelle des Arabes palestiniens. Les pays qui pensaient que ces problèmes inhérents à leurs propres relations avec le monde arabe pourraient être réglés en donnant aux organisations terroristes un caractère de responsabilité portent également une responsabilité. Certains pays ont délibérément refusé de prendre en compte les faits qui ne pouvaient pas être adaptés à leurs thèses erronées et ont fondé leur politique sur des choses inventées. Certains de ces pays ont gonflé de façon cynique l'importance de l'OLP pour des raisons partisans, alors que d'autres ont été trompés par des illusions. Tous doivent se rendre compte maintenant que leur attitude ne peut que nuire aux efforts déployés pour résoudre les problèmes des Arabes palestiniens de façon équitable. Aujourd'hui plus que jamais, il faut comprendre qu'il n'y a pas d'« option OLP ».

74. La position d'Israël quant au caractère réel du problème des Arabes palestiniens est bien connue. On sait également que tout au long de ces années ce problème a été présenté à l'Assemblée générale de façon erronée. A cet égard, je renvoie les délégués aux déclarations faites par les représentants d'Israël ces dernières années, tant au débat général que lors de l'examen de la question dont nous sommes saisis en ce moment.

75. Israël n'a jamais oublié la question des Arabes palestiniens. Mais il faut souligner qu'il existe une distinction très claire entre les Arabes palestiniens et l'OLP terroriste qui prétend parler en leur nom. Israël ne combat

pas contre les Arabes palestiniens et nous n'avons pas non plus refusé de tenir compte de leur situation difficile. Nous cherchons à vivre en paix avec eux, dans le respect mutuel et la dignité. C'est dans cet esprit qu'Israël a été le premier à avancer des propositions concrètes afin de parvenir à une solution de ce problème. Ceux qui attachent de l'importance aux faits se souviendront que c'est Israël qui le premier avait rédigé un plan constructif, raisonnable et juste, qui non seulement tenait compte des intérêts vitaux de sécurité d'Israël mais prévoyait également une autonomie complète pour les Arabes palestiniens en Judée, en Samarie et dans la région de Gaza en tant que mesure intérimaire afin de parvenir à un règlement définitif de cette question si complexe. Israël s'est engagé avec l'Égypte et les États-Unis dans les accords de Camp David pour la paix au Moyen-Orient. Israël reste attaché à ces accords, mais la mise en œuvre de ces dispositions exige des partenaires.

76. Le plan d'autonomie pour les Arabes palestiniens qui a été proposé par le Gouvernement d'Israël fait maintenant partie intégrante des accords de Camp David. Comme on le sait, ces accords sont solidement ancrés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui ont été soigneusement formulées et qui offrent le seul cadre accepté pour une solution pacifique du conflit arabo-israélien.

77. Les accords de Camp David envisagent la solution de la question des résidents arabes palestiniens de Judée, de Samarie et de la région de Gaza de la façon suivante : leur accorder une autonomie complète durant une période de transition de cinq ans avant de parvenir à un accord sur le statut définitif des régions en question. A cette fin, il a été convenu de négocier un principe de gouvernement autonome qui serait exercé par un conseil administratif pour les habitants arabes des régions en question.

78. Les accords de Camp David invitent les habitants arabes palestiniens de Judée, de Samarie et de la région de Gaza à jouer un rôle actif dans la détermination de leur avenir en participant non seulement aux négociations actuelles pour mettre en place un conseil administratif autonome mais également aux négociations qui détermineront le statut définitif des régions dans lesquelles ils vivent ainsi qu'aux négociations éventuelles sur un traité de paix entre Israël et la Jordanie, qui déterminera la délimitation des frontières entre les deux pays.

79. Cette solution offre aux Arabes palestiniens concernés plus de possibilités qu'ils n'en ont jamais eues dans leur histoire. Elle leur offre la perspective de se gouverner eux-mêmes et de jouir de la prospérité et de la coexistence pacifique avec leurs voisins. Elle leur offre un avenir sûr, sans terreur.

80. Pendant plus de 60 ans, les nations arabes ont cherché à détruire, d'abord, le mouvement national juif et, ensuite, l'État juif. Le moment n'est-il pas venu pour elles de s'arrêter et de réfléchir aux effets que ces aspirations politiques ont eues sur elles-mêmes ? Ne voient-elles pas que tout ce qu'elles ont réussi à faire en combattant mon pays c'est d'entraîner tragédie après tragédie pour leurs propres peuples et, en premier lieu, pour les Arabes palestiniens ? Le temps n'est-il pas venu pour elles de se rendre compte que si elles ne changent pas d'attitude à l'égard d'Israël, elles continueront d'entraîner leurs propres peuples, de même que les Arabes palestiniens, de désastre en désastre ? Le moment n'est-il pas venu pour elles de comprendre qu'Israël est là parce qu'il y a droit et non pas à cause de la tolérance de qui que ce soit et que le droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité est aussi réel que celui de tout autre pays et n'est pas une faveur que lui accordent certaines puissances condescendantes, du Moyen-Orient ou d'ailleurs ?

81. Nous sommes prêts, aujourd'hui comme toujours, à négocier avec chacun de nos voisins sur toutes les questions en suspens entre nous, sans aucune condition préalable. N'oublions pas qu'en fin de compte, lorsque tout aura été dit et fait, une chose fondamentale restera : les Arabes et les Juifs devront vivre ensemble au Moyen-Orient. Nous lançons donc un appel aux pays arabes pour qu'ils renoncent à suivre la voie stérile de la rhétorique et qu'ils entament avec nous un dialogue honnête dans le but d'obtenir pour nos peuples tristement éprouvés la paix tant attendue.

82. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : L'examen de la question de Palestine a rarement revêtu autant d'importance qu'à la présente session. Les événements survenus récemment donnent une preuve supplémentaire des graves conséquences de l'ambition éternelle d'Israël d'empiéter sur la liberté et les terres des autres et de la tragédie du peuple palestinien aux dépens duquel d'autres cherchent à réaliser leurs propres intérêts.

83. La crise au Moyen-Orient, qui est essentiellement liée au destin du peuple palestinien, prend des proportions de plus en plus grandes. Dans les conditions d'interdépendance croissante dans les affaires mondiales, cette crise représente un danger très aigu pour la paix et la sécurité mondiales. L'ingérence étrangère s'accroît, l'agression et les menaces de la part d'Israël se poursuivent, accompagnées d'une concentration toujours plus grande d'armements et de forces armées. Il ne pourra y avoir de paix et de sécurité tant que des peuples se verront refuser leurs droits fondamentaux et que la politique de force restera une règle de comportement.

84. Israël poursuit son expansion dans les territoires des pays voisins, poursuit l'implantation de colonies de peuplement illégales en terre palestinienne et arabe et continue de violer les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Seize ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution exigeant le retrait d'Israël de la Rive occidentale, de Gaza et de Jérusalem, de même que des Hauteurs du Golan et d'une partie considérable du Liban, ces régions sont encore occupées.

85. L'ensemble de la région est en train de se transformer en dangereux foyer de crise du fait de la politique agressive et expansionniste d'Israël, et c'est là la cause principale des souffrances du peuple palestinien héroïque. Ses droits inaliénables sont foulés aux pieds; on le prive de ses foyers et de ses terres; on commet à son encontre les actes les plus brutaux de colonisation, d'expulsion et même d'extermination.

86. Le peuple palestinien, qui a sa propre identité ethnique, géographique, économique, culturelle et historique, ne peut pas renoncer et ne renoncera pas à son droit à la liberté et à l'indépendance. Les aspirations légitimes du peuple palestinien doivent recevoir l'appui sans partage de tous les pays et peuples qui défendent la liberté, l'indépendance et la paix, car il n'y a pas de liberté si tous n'en bénéficient pas.

87. Par sa lutte, le peuple palestinien a donné à tous une preuve frappante qu'un peuple qui lutte pour la liberté, l'autodétermination et l'indépendance ne peut pas rester seul. L'histoire comme l'époque actuelle ont montré que ceux qui combattent pour la liberté sont plus forts que ceux qui imposent leur domination.

88. Les aspirations à la liberté du peuple palestinien et sa ferme volonté de réaliser ses justes objectifs forment la base solide de son organisation de libération, l'OLP. L'OLP a été et demeure l'expression de la volonté souveraine du peuple palestinien, et son Président, Yasser Arafat, a participé à plusieurs réunions au sommet des



pays non alignés. Il est indispensable, aujourd'hui, que tous entendent l'appel au respect pour le chef légalement élu de l'OLP et à la cessation de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'OLP. Il est indispensable de renforcer l'unité du peuple palestinien et de l'OLP ainsi que la solidarité avec eux. Autrement, les événements continueront à se développer en faveur d'Israël, qui essaie d'éliminer l'OLP en tant qu'élément indépendant, militairement et politiquement, pour empêcher le renforcement de la solidarité arabe et conserver les positions acquises grâce à l'agression, à l'expansionnisme et à la politique du fait accompli.

89. La Yougoslavie et les pays non alignés ont toujours appuyé fidèlement et résolument la lutte palestinienne. Nous maintenons que, pour le peuple palestinien, la solution doit être recherchée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et sur la base des résolutions et décisions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale.

90. La Conférence internationale sur la question de Palestine, qui a eu lieu à Genève, a constitué une mesure positive. La Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>5</sup>, adoptée par acclamation à la Conférence, a réaffirmé le consensus de la communauté internationale sur le fait que la paix au Moyen-Orient ne peut se fonder sur le déni du droit de tout un peuple, à savoir le peuple palestinien, à l'autodétermination, à l'indépendance, à la liberté et au développement national et social libre.

91. En ces jours difficiles pour le peuple palestinien, il faut que l'ONU et la communauté internationale tout entière intensifient leurs efforts et prennent toutes les mesures nécessaires pour obliger Israël à respecter les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

92. Cette approche a été réaffirmée dans les activités menées par le Comité sur la Palestine, composé de huit membres du Mouvement des pays non alignés, comité créé à la septième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi, dans le but d'appuyer la juste lutte du peuple palestinien, conformément au droit international et selon la volonté des pays non alignés et de leurs peuples. Ce comité a établi que la situation découlant de l'absence de solution de la crise du Moyen-Orient avait atteint un point critique et qu'une solution pacifique devait être trouvée avant qu'il ne soit trop tard.

93. On a également fait remarquer que le processus de négociation devrait commencer sans retard, compte tenu de deux éléments fondamentaux : la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et la participation de l'OLP, sur un pied d'égalité, dans tous les efforts et toutes les négociations ayant trait à la solution de la question de Palestine.

94. Les efforts déployés à l'heure actuelle par la Yougoslavie et d'autres membres du Comité sur la Palestine, sous la présidence de l'Inde, visent précisément cet objectif. Cela constitue un autre témoignage du fait que le Mouvement des pays non alignés est le rempart le plus large et le plus fort dans la lutte pour la liberté et l'indépendance.

95. La Yougoslavie, se fondant sur son expérience et son histoire, est convaincue que la liberté ne peut exister que si tout le monde en jouit, et c'est une raison de plus pour laquelle nous exigeons la liberté et l'indépendance du peuple palestinien. Conformément à sa propre politique d'indépendance et de non-alignement, la Yougoslavie a toujours estimé que l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, doit participer, sur un pied d'égalité, à tous les efforts, toutes les délibérations et toutes les conférences sur la question de

Palestine et le conflit arabo-Israélien. A notre avis, la solution ne peut se fonder que sur le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem, ainsi que sur la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à l'indépendance et à la souveraineté, y compris le droit de créer son propre Etat. Cela implique la reconnaissance du droit de tous les Etats et peuples de la région à une existence nationale sûre et au développement social indépendant, ainsi que du droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers et d'une approche globale à la recherche d'une solution fondée sur les décisions des organes de l'ONU. La Yougoslavie estime que la mise en œuvre de ces principes doit se faire dans le cadre des Nations Unies et elle demande que des mesures urgentes soient prises à cette fin.

96. M. PAPAJOJGI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : La question de Palestine préoccupe depuis longtemps la communauté internationale. Elle a été discutée à toutes les sessions ordinaires et à certaines sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, ainsi que dans diverses conférences et instances internationales. Nombre de documents et de résolutions y ont été élaborés et adoptés; cependant, ce problème n'a pas encore été résolu. Le peuple palestinien continue d'endurer les souffrances les plus grandes que l'histoire de l'humanité ait jamais connues et de vivre l'une des tragédies les plus horribles de notre époque. Les Palestiniens vivent comme des réfugiés dans des tentes parce qu'on les a dépouillés de leur patrie que les sionistes israéliens ont occupée et qu'il se refusent à rendre.

97. Il y a près de trois mois, la Conférence internationale sur la question de Palestine a eu lieu à Genève. Les représentants de pays progressistes et épris de paix y ont fermement condamné les activités agressives des sionistes israéliens ainsi que leur arrogance et leur cynisme sans précédent et ont exprimé leur solidarité avec la lutte du peuple palestinien. Cette conférence a adopté la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>5</sup> ainsi que le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>5</sup>. Cependant, comme dans le cas d'un grand nombre de documents et de résolutions de l'ONU, les résolutions de cette conférence internationale n'ont pas non plus été mises en œuvre. Les faits montrent qu'à l'heure actuelle également les sionistes israéliens, ignorant toutes les normes qui régissent les relations internationales et faisant fi des protestations de l'opinion mondiale, suivent de façon arrogante et opiniâtre une politique barbare d'extermination physique du peuple palestinien. Les crimes et le génocide cruels, les persécutions et les actes de terreur que commet Israël depuis des décennies dans les territoires arabes et palestiniens occupés se sont intensifiés et ont pris des proportions dangereuses. Au cours de l'année écoulée également, les agresseurs israéliens ont continué de mener une politique de colonisation des territoires occupés, par l'adoption de mesures qui visent à changer radicalement la structure géographique et la composition démographique de ces territoires. Les dirigeants de Tel-Aviv poursuivent une politique visant la création du « grand Israël ». Dans ce contexte, les peuples et les pays arabes sont devenus les victimes de cette politique. Israël continue de provoquer les pays arabes sans interruption. Il continue de provoquer des incidents de frontières armés. Israël manifeste une tendance incontrôlée à l'expansion et à la domination.

98. Les événements au Liban l'année dernière et cette année, les horribles massacres perpétrés contre les Palestiniens dans ce pays, notamment ceux commis contre les

camps de réfugiés de Sabra et de Chatila, les actes barbares commis dans les territoires occupés sont bien connus dans le monde entier. Ils resteront inoubliables dans l'histoire de l'humanité et nous amèneront à condamner les sionistes israéliens en tant que nouveaux hitlériens.

99. La grave situation dans laquelle se trouve le peuple héroïque de Palestine, qui s'aggrave constamment en raison de l'intensification de la politique et des activités criminelles d'Israël, ne saurait être examinée isolément de la situation pleine de tension et de menaces qui règne actuellement au Moyen-Orient. Cette situation découle de la politique d'expansion et d'hégémonie des superpuissances et autres puissances impérialistes dans la région. Par le biais d'une politique d'intrigues et de complots, elles s'efforcent de créer un climat de tension et d'insécurité afin d'imposer leur volonté aux peuples arabes et de réaliser ainsi leurs ambitions de les réduire à l'esclavage.

100. Israël a toujours servi de base et d'instrument d'agression aux Etats-Unis et à d'autres puissances impérialistes au Moyen-Orient, qui s'en servent pour menacer les pays et les peuples arabes. Au moment où s'aggrave la crise économique mondiale et où s'intensifie la rivalité pour l'hégémonie entre les superpuissances impérialistes — les Etats-Unis et l'Union soviétique — la politique israélienne jouit d'un appui toujours plus large et plus puissant de la part des puissances impérialistes.

101. Dans leurs efforts pour préserver leurs intérêts au Moyen-Orient et étendre leurs sphères d'influence, les Etats-Unis voient en Israël leur principal allié stratégique non seulement contre les pays et peuples arabes, qui s'opposent à la domination des sionistes israéliens et à la domination impérialiste étrangère, mais aussi contre les objectifs et les ambitions de l'Union soviétique dans cette région d'une grande importance stratégique et ayant d'énormes ressources en pétrole. Cette coopération s'est concrétisée officiellement par l'alliance stratégique américano-israélienne, signée il y a deux ans, en vertu de laquelle les sionistes israéliens agissent plus librement et d'une façon plus agressive.

102. Les Etats-Unis collaborent étroitement à toutes les activités criminelles menées contre le peuple palestinien martyr. Ce sont eux qui ont fourni à Israël sa machine de guerre monstrueuse et qui l'ont incité à occuper les hauteurs du Golan, pour lancer une agression contre le Liban, pour se lancer dans des activités subversives et pour semer la discorde parmi les peuples arabes.

103. Israël intensifie l'oppression contre le peuple palestinien, provoque les pays arabes et lance contre eux des agressions chaque fois que les intérêts des monopoles impérialistes dans cette région sont en péril. Par ailleurs, l'unique objectif des impérialistes américains et des autres ennemis des peuples arabes est de piller et d'exploiter les pays arabes, de diviser les sphères d'influence, d'entraver la libération et la lutte anti-impérialiste des peuples. Le but de l'impérialisme américain est de maintenir les peuples arabes dans l'esclavage, d'intriguer contre eux et de les diviser. Il s'oppose à ce que le peuple palestinien retrouve sa patrie et crée son propre Etat.

104. C'est pourquoi chacun sait la grande responsabilité qui incombe aux Etats-Unis dans la tragédie du peuple palestinien à cause de l'appui qu'ils apportent aux sionistes d'Israël dans tous les domaines. A l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis n'ont pas manqué d'apporter aide et assistance à Israël et d'user de leur droit de veto, sapant ainsi les résolutions qui condamnent la politique et les pratiques criminelles israéliennes.

105. Outre celle qu'il reçoit des impérialistes américains, Israël reçoit une grande aide des socio-impérialistes

soviétiques. Bien qu'officiellement ces derniers prétendent appuyer les Palestiniens et autres peuples arabes, ils n'ont jamais manqué de les poignarder dans le dos chaque fois que l'exigeaient leurs intérêts impérialistes. Il est indubitable que la raison en est l'objectif des socio-impérialistes d'exploiter la situation en vue de renforcer leur position au Moyen-Orient sous prétexte de parvenir à un prétendu équilibre stratégique avec les forces de l'impérialisme américain. A l'heure actuelle, les pressions et les rivalités américaines et soviétiques accroissent la tension au Moyen-Orient. Les deux superpuissances n'ont ménagé aucun effort pour diviser les peuples et les pays de la région, pour provoquer des troubles et des guerres fratricides comme celle qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq et qui cause de grandes pertes humaines et matérielles à leurs peuples.

106. Les impérialistes, les sionistes et autres forces réactionnaires ont particulièrement intensifié leurs efforts pour monter les Arabes les uns contre les autres, semer la discorde et détruire le mouvement palestinien pour finalement étouffer la juste lutte du peuple palestinien.

107. Les événements survenus récemment prouvent à l'évidence le danger et les menaces qui pèsent sur le peuple palestinien. Mais les Palestiniens ne se plient pas aux situations que leur imposent les ennemis sionistes et impérialistes. Au contraire, ils persévèrent dans leur lutte au mépris de tous les obstacles et de toutes les difficultés.

108. Versant des larmes de crocodile, les impérialistes, les socio-impérialistes et autres ennemis du peuple palestinien continuent d'appuyer Israël et de comploter contre les Palestiniens tout en s'évertuant à répéter sur tous les tons qu'ils sont pour la solution du problème palestinien et pour l'arrêt du conflit arabo-israélien. Les impérialistes américains se sont montrés particulièrement actifs dans ce domaine. Leurs émissaires ont parcouru dans tous les sens le Moyen-Orient. Dans le cadre de ces efforts, divers plans ont été avancés. Cependant, tout comme ceux présentés dans le passé par les Etats-Unis et l'Union soviétique, les plans que l'on fait actuellement circuler ne servent pas le juste règlement du problème palestinien ni celui du Moyen-Orient en général. En fait ce sont des complots dangereux qui visent à écraser la juste lutte des Palestiniens et des autres peuples arabes. L'expérience amère des accords de Camp David reste présente à la mémoire des Arabes. Les faits ont prouvé que les sionistes israéliens, les impérialistes américains et les socio-impérialistes soviétiques ne renoncent ni à leur position hostile ni à leurs ambitions anti-palestiniennes et anti-arabes.

109. En tant que porte-parole du Gouvernement et du peuple albanais, ma délégation estime nécessaire de souligner qu'il ne peut y avoir de solution juste au problème palestinien sans le retrait des agresseurs israéliens des territoires arabes occupés et sans la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, dont son droit à l'autodétermination et son droit au retour dans sa patrie pillée.

110. Les sionistes israéliens et leurs maîtres se trompent s'ils pensent que par la terreur et le génocide, les complots et les intrigues ils pourront forcer les Palestiniens à déposer les armes et à renoncer à leur lutte de libération nationale.

111. Le peuple albanais, qui continue d'appuyer le peuple palestinien dans la juste lutte qu'il mène sous la direction de l'OLP, est certain que, en resserrant ses rangs et en s'unissant aux autres peuples frères arabes, il remportera la victoire finale sur les ennemis.

112. M. SOMOGYI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : L'Organisation des Nations Unies, conformément

aux dispositions de sa Charte et compte tenu de la responsabilité historique qui lui incombe depuis 1947 à l'égard de la question de Palestine, a toujours estimé que l'une de ses tâches principales était de rechercher une véritable solution à la question de Palestine. Le présent débat de l'Assemblée générale n'est qu'une autre manifestation de la profonde inquiétude de la communauté internationale devant ce problème urgent qui concerne le sort de millions de personnes déplacées et arrachées de leurs foyers et de leurs terres et qui est au cœur de l'ensemble de la crise du Moyen-Orient où sévit l'un des conflits les plus longs et les plus explosifs de la scène politique internationale d'aujourd'hui.

113. On a vraiment toutes les raisons de s'inquiéter, car les principales causes de tension qui persistent depuis les dernières décennies dans cette partie du monde subsistent : Israël continue sa politique d'agression et d'expansion, l'élément principal en étant le déni au peuple palestinien de ses droits inaliénables et même de son droit d'exister.

114. Dans ces circonstances, les droits les plus fondamentaux de l'homme et les droits politiques et nationaux du peuple arabe de Palestine, éprouvé depuis si longtemps, continuent d'être foulés aux pieds. En violation flagrante des normes fondamentales du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et de celles des accords internationaux appropriés et des résolutions pertinentes de l'ONU, Israël, outre qu'il fait des efforts systématiques pour changer la composition démographique, le caractère géographique et le statut administratif des territoires palestiniens occupés, essaie d'arracher le peuple palestinien de ses racines historiques et culturelles, de le priver de son identité, de remettre en question son existence nationale et même de l'anéantir physiquement. Ainsi, les Palestiniens non seulement demeurent sans patrie ou ont un statut de citoyens de deuxième classe dans leur propre patrie mais sont encore soumis constamment à des humiliations, à des tracasseries, à des meurtres gratuits et à toutes autres formes d'assujettissement et d'oppression.

115. En dénonçant le lourd fardeau de culpabilité que porte Israël dans le sort tragique de millions d'Arabes palestiniens et en condamnant ses politiques et ses pratiques à l'égard de la question palestinienne dans son ensemble, on ne saurait passer sous silence la responsabilité de son allié stratégique, car il est évident que les multiples formes d'appui et d'assistance des Etats-Unis ont toujours encouragé le Gouvernement israélien à poursuivre sa politique dangereuse.

116. Les déclarations entendues au cours de ce débat confirment une fois encore la triste réalité : la situation relative au problème palestinien ne s'est pas améliorée mais s'est encore aggravée au cours de l'année passée et sa solution n'est pas plus proche aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 35 ans.

117. La communauté internationale ne doit cependant pas rester indifférente quand le sort de tout un peuple est en jeu. Elle ne peut pas permettre que continue l'injustice perpétrée contre le peuple palestinien. Justice devrait être faite sans aucun retard. La reconnaissance des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine n'est que le premier pas dans cette voie. Il faudrait prendre des mesures concrètes et efficaces, selon les directives des résolutions pertinentes de l'ONU, afin d'assurer l'exercice, sans ingérence de l'extérieur, de tous ses droits par le peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination, y compris l'instauration de son propre Etat souverain indépendant, tel que l'envisageait à l'origine la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale

de 1947, son droit de retourner dans sa patrie, son droit à l'indemnisation, etc.

118. Nous partageons pleinement l'avis selon lequel ces massacres, ces invasions et l'occupation militaire ne pourront jamais arrêter ou inverser la lutte héroïque du peuple palestinien afin de réaliser ses nobles objectifs : l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale. Nous estimons également que ni la terreur, ni la force militaire, visant à une prétendue « solution finale », ni l'imposition d'arrangements séparés ne pourront jamais résoudre véritablement la question palestinienne. Nous sommes fermement convaincus que la question de Palestine, qui est en soi la clef de la paix au Moyen-Orient, ne pourra être résolue que dans le cadre d'un règlement global, juste et durable de tous les problèmes étroitement liés de cette région troublée.

119. Un tel règlement exige des efforts collectifs sincères et des mesures coordonnées de la part de tous ceux qui y sont intéressés directement ou indirectement. Dans ce contexte, l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a un rôle très important à jouer. C'est la raison pour laquelle, d'une part, nous déplorons toute tentative ou toute manœuvre visant soit à se servir de l'ONU, soit à la court-circuiter et, d'autre part, nous appuyons tous les efforts de l'Organisation en vue de promouvoir la cause palestinienne.

120. C'est pourquoi nous avons hautement apprécié, comme représentant une autre mesure de cette nature, la très importante Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre de cette année, qui a remporté un grand succès en réalisant ses objectifs initiaux qui étaient d'alerter davantage la conscience internationale à l'égard de tous les aspects du problème palestinien et de rechercher des moyens plus efficaces de mettre le peuple palestinien en mesure d'obtenir ses droits légitimes et de les exercer. En même temps, nous avons accueilli chaleureusement la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>5</sup> et le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>5</sup> adoptés par ce forum. Nous pensons que ces documents, avec les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que toutes les autres propositions pertinentes visant à trouver une solution authentique de ce problème, peuvent apporter une grande contribution à l'élaboration de directives destinées à résoudre la question de Palestine dont nous sommes saisis depuis si longtemps et qui est depuis longtemps aussi une source de tension toujours croissante au Moyen-Orient, menaçant la paix et la sécurité internationales.

121. C'est dans l'intention de reconnaître la nécessité d'efforts collectifs que nous réitérons une fois de plus notre appui de longue date à l'idée de la convocation, sous les auspices de l'ONU, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, directement ou indirectement, y compris l'Union soviétique et les Etats-Unis. Selon nous, il va sans dire que l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit également participer dans cette entreprise sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties.

122. Nous sommes convaincus que le règlement global, juste et durable que nous recherchons devrait reposer sur les principes fondamentaux contenus dans de nombreuses initiatives, propositions et résolutions et sans cesse réitérés dans les innombrables déclarations prononcées dans diverses enceintes internationales. Les éléments principaux d'une telle solution pacifique devraient être les suivants : le retrait d'Israël de tout le territoire palestinien et de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, la reconnaissance et l'exercice des

droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et le droit d'établir son propre Etat indépendant et souverain, et la garantie du droit de tous les Etats de la région de vivre en sécurité et dans l'indépendance et de se développer à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

123. Comme ces 35 dernières années l'ont clairement montré, le défi que nous devons relever est considérable. Il ne sera possible d'arriver à une heureuse solution de la question de Palestine que si l'on tient compte de tous les aspects des réalités de l'heure, si l'unité des parties les plus directement intéressées est rétablie et consolidée et si la coopération étroite entre toutes les forces qui soutiennent sincèrement la juste cause du peuple palestinien est renforcée davantage. M. Pál Losonczy, président du Conseil présidentiel de la République populaire hongroise, a vigoureusement souligné cette idée dans le message qu'il a adressé à M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

124. Il faudrait enfin traduire la volonté politique de la majorité écrasante des nations et la volonté toujours croissante de l'opinion publique mondiale par des actions positives, efficaces et conclusives qui ouvriraient la voie à un règlement global, juste et durable et auraient pour résultat une solution conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies ainsi qu'à toutes les dispositions pertinentes du droit international.

125. Nous sommes tous conscients d'être encore très éloignés d'une solution juste. Permettez-moi, par conséquent, de terminer ma déclaration en assurant le peuple palestinien de la solidarité et de l'appui constants du Gouvernement hongrois et de son peuple dans sa lutte pour sa juste cause et ses nobles objectifs.

126. M. RABETAFIKA (Madagascar) : L'Assemblée générale a réaffirmé une fois de plus, dans la résolution 37/86 D, qu'il ne saurait y avoir de paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se sera pas retiré inconditionnellement des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et tant que le peuple palestinien n'aura pas obtenu et n'aura pas exercé ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et le droit d'établir son propre Etat arabe indépendant en Palestine.

127. La résolution 37/86 E de l'Assemblée, quant à elle, a rappelé les principes applicables à la question de Palestine, principes qui ont été acceptés par la communauté internationale, notamment le droit de tous les Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, ainsi que la reconnaissance et la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien.

128. Voici donc plus de 30 ans que la communauté internationale a essayé en vain de résoudre le problème de Palestine sur la base des principes précédemment énoncés sans qu'aucune solution ait pu être trouvée, et cela à cause de l'intransigeance de plus en plus grande d'Israël et de la complaisance de certains membres du Conseil de sécurité.

129. Le peuple palestinien est en « diaspora » depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948. Depuis lors, le peuple palestinien réclame le droit de retourner dans son propre pays, la Palestine, et le droit de fonder un Etat de son choix. Comme le souligne une étude de M. Sardar Mohammed, pourchassés par l'Irgoun, 700 000 Palestiniens arabes ont fui leur patrie en 1948 : le Liban en a reçu 80 000, la Jordanie 400 000, la Syrie 70 000 et la bande de Gaza 150 000. Quelque 120 000 Palestiniens sont restés sous contrôle israélien.

130. Cet état de choses a été aggravé par la situation prévalant au lendemain de la guerre de 1967, après la capture par les Israéliens des hauteurs de Golan, de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et de la péninsule du Sinâï, plaçant ainsi plus d'un million de Palestiniens sous l'occupation israélienne.

131. Il va sans dire que la situation dans les territoires palestinien et arabes occupés n'a jamais cessé d'être pré-occupante. Bien qu'Israël se prévale d'une démocratie parlementaire et prétende maintenir des normes élevées de « justice » et de « vie civilisée », les populations des territoires qu'il occupe sont constamment lésées dans leurs droits les plus élémentaires. Le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés [A/38/409] en donne des exemples des plus édifiants.

132. Devant l'attitude d'Israël vis-à-vis des Palestiniens lors de l'occupation du Liban, l'on se demande avec M. Reshetov, dans son article intitulé « The Israeli Atrocities », publié en décembre 1982 dans la revue soviétique *International Affairs*, si Israël n'est pas coupable de génocide, conformément à l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui figure en annexe à la résolution 260 A (III) de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1948, laquelle définit le génocide comme étant des actes commis avec l'intention de détruire en totalité ou en partie tout groupe national, ethnique, racial ou religieux en tant que tel. Dans ce contexte, nous gardons, hélas, à l'esprit la triste mémoire de Sabra et de Chatila.

133. De plus, les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, comme le rapporte le Comité spécial, violent de façon flagrante et systématique les dispositions pertinentes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949<sup>2</sup>. Comme nous l'avons souligné précédemment, il n'y aura de solution durable du conflit arabo-israélien que lorsque les droits inaliénables du peuple palestinien auront été reconnus, car la question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient.

134. C'est dans ce sens, à notre avis, qu'il faut comprendre la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi. Dans cette Déclaration, le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé qu'il s'engage à donner son soutien au peuple palestinien pour la libération de sa patrie et le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables. La Conférence a réaffirmé également que l'OLP est le seul et unique représentant légitime du peuple palestinien [voir A/38/132, annexe, sect. II]. Nous osons donc espérer que ces contradictions internes pourront être résolues d'une manière indépendante, afin de satisfaire toutes les sensibilités présentes et en gardant à l'esprit le fait qu'elle a une responsabilité morale et historique vis-à-vis du peuple palestinien.

135. A cet égard, nous voudrions rappeler la déclaration de M. Didier Ratsiraka, président de la République démocratique de Madagascar, lors de la Conférence à New Delhi, lorsqu'il a dit :

« L'OLP, unique représentant du peuple, exprime entièrement la souveraineté de ce peuple majeur et responsable. Nous pensons que la volonté de l'OLP gagnerait davantage en force si elle était assurée de notre appui total et si elle était plus franchement respectée par tous, surtout par tous ses nombreux amis de par le monde, les plus proches comme les plus lointains, les plus puissants comme les plus modestes. C'est le meilleur service que l'on puisse rendre à ce vaillant peuple qui aspire à la paix et à la liberté. »

136. Malgré son impuissance, l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation garante de la légalité internationale, a une responsabilité particulière vis-à-vis de la question de Palestine. En effet, depuis l'adoption de la résolution 3236 (XXIX) en date du 22 novembre 1974, qui a consacré les droits fondamentaux du peuple palestinien, à savoir le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance nationale, le droit à la souveraineté, le droit au retour, le droit de parachever tous ces droits par tous les moyens et le droit d'être respecté en tant que partie principale et indépendante à toute recherche d'une paix durable au Moyen-Orient, l'ONU est devenue le seul forum au sein duquel une solution viable au problème palestinien peut être trouvée, particulièrement depuis que l'Assemblée générale a créé, par sa résolution 3376 (XXX), le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont mon pays est membre, et qui est présidé par notre frère, M. Sarré, du Sénégal, auquel ma délégation rend un hommage particulier.

137. C'est dans le contexte de ces différentes résolutions que nous réaffirmons notre satisfaction pour le succès remporté par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983. Nous voudrions déclarer que nous appuyons totalement la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>5</sup> ainsi que le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>5</sup>, adoptés lors de ces assises.

138. Dans le même ordre d'idées, nous voudrions appuyer la proposition visant à convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément aux six principes de base suivants : premièrement, réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien; deuxièmement, droit de l'OLP, en tant que représentant du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à tous les efforts, délibérations et conférences intéressant le Moyen-Orient; troisièmement, nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force; quatrièmement, nécessité de déclarer nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël, puissance occupante, et qui ont modifié ou visé à modifier le caractère et le statut de la ville de Jérusalem; cinquièmement, nécessité d'opposer un refus catégorique à toute politique et pratique israéliennes dans les territoires occupés, en particulier celles relatives à l'implantation de colonies de peuplement; et, sixièmement, droit à l'existence de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, dans la justice et la sécurité pour tous, ce qui présuppose, comme conditions *sine qua non*, la reconnaissance et la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien.

139. La communauté internationale a un rôle fondamental à jouer en vue de la réalisation des aspirations du peuple palestinien, surtout les grandes puissances qui, en d'autres occasions, se sont levées comme un seul homme pour boycotter tel pays qui a osé occuper un territoire qu'il considère à juste titre comme faisant partie intégrante de son propre territoire. Nous demandons aux grandes puissances d'imposer un embargo économique, financier et militaire contre Israël pour amener celui-ci à arrêter son agression contre les peuples arabes et palestinien.

140. Pour notre part, nous voudrions réaffirmer la solidarité totale et entière de la République démocratique de Madagascar à la lutte courageuse du peuple palestinien. Cet engagement permanent de Madagascar en faveur de la cause palestinienne a été exprimé clairement

par notre président lors de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, lorsqu'il a déclaré : « Nous disons donc solennellement au frère Arafat et à ses camarades de combat : ce que l'OLP voudra, nous le voudrons avec vous, et la Palestine vaincra. »

141. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Depuis plusieurs décennies, les 4 millions d'Arabes palestiniens endurent d'énormes privations et subissent des souffrances inhumaines. Par suite de l'occupation par Israël de leur terre ancestrale de Palestine, les Palestiniens ont été chassés de leur patrie et contraints de s'exiler en terre étrangère ou de subir le joug de l'occupation militaire. Pendant toutes ces années, le peuple arabe de Palestine a mené une lutte héroïque pour ses droits légitimes, tout d'abord pour la réalisation de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant. A l'avant-garde de cette lutte se trouve l'OLP qui jouit d'un large appui international. Elle constitue le seul représentant légitime du peuple palestinien.

142. Aujourd'hui, nul ne doute que l'absence de règlement politique du problème palestinien, qui est au cœur même du problème du Moyen-Orient, est à l'origine des graves tensions dans la région du Moyen-Orient et est une menace à la paix et à la sécurité non seulement de la région mais aussi dans le monde. Cette tension est devenue particulièrement aiguë par suite de la cinquième et toute dernière agression commise par Israël — contre le Liban, cette fois, et le mouvement de libération de la Palestine. Cependant, les tragiques événements du Liban ont confirmé le fait que le problème palestinien ne saurait être éliminé par l'épée et qu'on ne peut l'effacer purement et simplement comme essaient de le faire les militaristes israéliens. Ce dernier acte d'agression n'a apporté aux sionistes aucune victoire sur le plan militaire ou politique.

143. Israël a érigé l'utilisation de la terreur contre les peuples arabes des territoires occupés en politique d'Etat. A cet égard, les colonies de peuplement israéliennes ont joué un rôle considérable. Comme l'a récemment admis l'ancien chef des services de renseignements israéliens, ces colonies israéliennes sont devenues de véritables « creusets psychologiques » où sont fomentées les activités terroristes juives. Cette déclaration figure dans le *Christian Science Monitor* du 25 novembre 1983. Selon un membre du Gouvernement israélien, l'implantation de colonies de peuplement israéliennes a été faite de façon méthodique sur la base de plans bien structurés. A cet égard, il a déclaré : « Nos efforts pour coloniser la Judée et Samarie visent à la création, aussi rapidement que possible, d'une situation dans laquelle il n'y aura plus place pour un Etat arabe palestinien. » En vertu de ce plan, d'ici à l'an 2010, il est prévu de porter le nombre des colons israéliens à 1,3 million.

144. Il convient de dire que la réalisation de ces plans criminels, si souvent condamnés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, se poursuit à vive allure. Actuellement, les colons israéliens contrôlent environ 60 p. 100 de la terre palestinienne. Récemment, les autorités israéliennes ont déclaré leur intention de chasser environ 250 000 Palestiniens des camps situés dans les territoires occupés. La République socialiste soviétique d'Ukraine condamne vigoureusement la politique d'agression, de génocide et d'oppression menée contre les Palestiniens et autres peuples arabes par les milieux dirigeants israéliens; elle condamne également les activités de colonisation qu'Israël poursuit dans les territoires arabes occupés et les crimes qu'il commet en terre libanaise.

145. Comme cela a été souligné à juste titre à différentes reprises, l'enlisement du problème palestinien pendant de nombreuses années et de l'ensemble du problème du Moyen-Orient incombe au premier chef aux Etats-Unis et à Israël. C'est précisément l'aide économique et militaire des Etats-Unis qui a permis à Tel-Aviv, depuis de nombreuses années, de fouler aux pieds les droits du peuple palestinien et des autres peuples arabes et d'ignorer les nombreuses décisions et résolutions de l'ONU. A la base de cette union impie se trouvent les objectifs et l'idéologie communs de l'impérialisme et du sionisme. Les Etats-Unis utilisent leur « alliance stratégique » avec Israël pour contrôler le Moyen-Orient dans le domaine militaire et renforcer leurs « intérêts vitaux » dans cette région. S'ils ne peuvent y parvenir au moyen de la diplomatie secrète, alors, comme ils le disent, ils utiliseront les canons. Nous l'avons vu à la suite de la prétendue mission de médiation entreprise par les troupes américaines et celles des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Liban.

146. La nouvelle flambée de violence au Moyen-Orient a suscité la vive indignation de toutes les forces progressistes du monde entier et a donné un nouvel élan à la recherche de moyens pour parvenir à un règlement pacifique global du conflit. Les pays arabes ont manifesté leur volonté de parvenir à une solution politique du problème du Moyen-Orient, y compris le problème de la Palestine, lorsqu'ils se sont réunis à Fez, en septembre de l'an passé, et ont avancé un certain nombre de principes pour trouver des solutions pratiques à ces problèmes<sup>1</sup>. Cependant, le règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient n'entre pas dans les cadres des desseins agressifs et expansionnistes du sionisme et de l'impérialisme. Le Gouvernement israélien a rejeté d'emblée toutes les propositions arabes, et ceux qui l'encouragent se sont empressés de fournir une « couverture » diplomatique à leur protégé. Les responsables de la tragédie du Moyen-Orient se sont lancés dans une prétendue nouvelle initiative de paix dans cette région. Si on l'analyse de façon objective, force est de constater que le nouveau plan américain<sup>3</sup> n'est rien moins qu'une tentative d'imposer au peuple arabe la capitulation et de poursuivre la politique de Camp David dont l'objectif est de renforcer encore la dissension entre les pays arabes.

147. La seule base véritable d'un règlement au Moyen-Orient ainsi que d'une solution de la question palestinienne peut être trouvée dans les principes avancés par l'Union soviétique le 15 septembre 1982<sup>6</sup>. Au début de cette année, ces initiatives ont été approuvées par tous les Etats parties au Traité de Varsovie. Elles contiennent des réponses équilibrées à toutes les questions épineuses du problème du Moyen-Orient et correspondent aux normes universellement reconnues du droit international et aux décisions et résolutions pertinentes de l'ONU. Elles visent, dans leur essence, à restituer aux Arabes tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris la partie Est de Jérusalem et tout le territoire libanais, à assurer la mise en œuvre du droit inaliénable du peuple arabe palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur le sol palestinien et à garantir le droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante et sûre et au développement.

148. Un tel règlement serait possible si tous les pays concernés déployaient des efforts collectifs, y compris, bien sûr, l'OLP, seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine. La convocation d'une conférence internationale extraordinaire sur le Moyen-Orient serait le moyen le plus adéquat de procéder à un tel règlement.

149. Ces principes ont reçu un accueil favorable lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine

qui, malgré l'attitude inflexible des Etats-Unis et d'Israël et les efforts de certains pays occidentaux pour la miner, s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre de cette année et à laquelle 117 pays, 20 observateurs et plus de 100 organisations non gouvernementales ont participé. Nous estimons que cette conférence a constitué un élément historique important dans les efforts de l'ONU pour résoudre la question de Palestine.

150. Les décisions de la Conférence, la Déclaration de Genève sur la Palestine<sup>5</sup> et le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens<sup>5</sup>, unanimement adoptés, reflètent la volonté commune de la communauté internationale de mettre un terme final au problème de la Palestine, qui est au cœur du conflit du Moyen-Orient. Même si les dirigeants israéliens et américains cherchent par tous les moyens à se démarquer de cet impressionnant consensus international qui s'est fait jour en faveur d'un règlement juste du problème palestinien, leur position devra, en dernière analyse, déboucher sur une compréhension réelle de l'essence même du problème.

151. Israël et ses protecteurs n'ont aucune raison de prétendre que la Conférence et les événements qui l'ont précédée n'étaient qu'une étape de plus dans la campagne de « propagande anti-israélienne ». A cet égard, il suffit de se pencher sur les dispositions de la Déclaration de Genève sur la Palestine, document soigneusement élaboré qui propose des mesures internationales concertées en vue d'aboutir à un règlement politique global et juste du problème de la Palestine. La Conférence a recommandé la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient afin de mettre en œuvre les six principes directeurs d'un règlement qui ont été approuvés. En outre, il a été recommandé que toutes les parties au conflit arabo-israélien soient invitées à participer à la Conférence, sur un pied d'égalité, y compris l'OLP et les Etats-Unis, l'URSS et d'autres pays intéressés. C'est ainsi que la communauté internationale a proposé une solution réaliste à ce conflit. C'est à Israël et aux Etats-Unis qu'il revient maintenant d'agir. Si cette fois encore ils rejettent ces propositions, ils porteront l'entière responsabilité de leur acte.

152. En tant que membre du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine, la RSS d'Ukraine a pris une part active aux travaux de la Conférence et à ses préparatifs. La Conférence a été précédée par un travail préparatoire très élaboré dans tous les continents, et la Conférence elle-même a procédé à un examen très approfondi de la question. Le rapport de la Conférence, dont nous sommes saisis, en est d'ailleurs le témoignage. La RSS d'Ukraine espère qu'à cette session l'Assemblée générale approuvera les décisions de la Conférence et adoptera les mesures qui s'imposent pour leur mise en œuvre, justifiant ainsi les espoirs et les aspirations légitimes que le peuple martyr de Palestine place en l'Organisation.

153. Je tiens une fois encore à déclarer l'appui de mon pays à la cause légitime du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP. Nous nous félicitons des efforts destinés à surmonter les divergences de vues et à rétablir l'unité dans les rangs du mouvement de libération du peuple arabe de Palestine. Nul n'ignore que la division n'a jamais contribué au succès dans la lutte de libération nationale.

154. M. ELSHEIKH (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Une fois encore, l'Assemblée générale reprend l'examen d'une question qui figure à son ordre du jour depuis plus de 30 ans : la cause du peuple palestinien, qui a été déplacé de ses foyers et privé de ses droits légitimes. Une fois encore, les représentants de la communauté internationale prennent conscience des souffrances profondes que

continue d'endurer un peuple qui, à la différence d'autres peuples, est privé de ses droits nationaux légitimes et humains. Point n'est besoin de souligner l'intérêt que la communauté internationale porte à cette cause et la crainte qu'elle ne cesse de ressentir face à la perpétuation de cette situation non résolue.

155. La récente célébration par les Nations Unies de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien fut la preuve de l'intérêt manifesté par l'Organisation pour cette question. Ce fut aussi la manifestation concrète de l'appui fervent dont bénéficie le peuple palestinien parmi les peuples et gouvernements de la communauté internationale, qui ont déclaré à l'unanimité que la question de Palestine constitue le cœur de la crise du Moyen-Orient et que si une solution juste et définitive n'était pas trouvée, la paix et la sécurité internationales seraient menacées et le conflit s'aggraverait, avec toutes les conséquences désastreuses que cela pourrait avoir pour cette région névralgique.

156. La question de Palestine et le sort tragique de son peuple ont fait, dès la création même de l'Organisation des Nations Unies, l'objet de débats au sein de cette instance internationale. Il est pour le moins regrettable que l'entité sioniste n'ait cessé, durant ces années, de défier la volonté de la communauté internationale et de méconnaître toutes ses résolutions et les principes de la Charte. La politique d'expansion, d'invasion et d'annexion de territoires par la force est devenue typique des dirigeants de Tel-Aviv. L'agression, le pilonnage de vieillards, de femmes et d'enfants, la destruction de lieux de culte, y compris les Lieux saints, la judaïsation des terres et la liquidation de tous les sites culturels et historiques des Arabes et des Palestiniens : autant de pratiques courantes s'inscrivant dans le cadre d'un plan criminel destiné à anéantir le peuple palestinien et à le balayer, au moment où ce dernier, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime, a donné la preuve de son identité culturelle et de la justice de sa cause. Israël sait fort bien qu'il ne pourra faire disparaître cette cause et qu'elle conservera toute sa force et sa signification grâce à une lutte et un sacrifice indéfectibles. Israël devrait comprendre que les pratiques inhumaines qu'il inflige au peuple palestinien ne contraindront pas celui-ci à abandonner sa cause ni ne l'empêcheront de réussir à recouvrer ses droits, quel qu'en soit le prix.

157. Il est déplorable que cette situation inhumaine se prolonge et que les Palestiniens soient emprisonnés dans des camps malgré toutes les résolutions pertinentes adoptées par l'ONU. Cela représente un mépris flagrant de la volonté de la communauté internationale et porte atteinte à l'efficacité et à la crédibilité de l'ONU eu égard à la réalisation des nobles objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée, en particulier des objectifs de liberté et d'autodétermination.

158. Le fait qu'Israël n'ait pas été dissuadé de commettre des actes d'agression et que nous nous soyons contentés de condamner et de dénoncer ses plans a permis à Israël de démontrer, dans ses pratiques, son mépris des résolutions et des instruments internationaux et de conduire ainsi la région du Moyen-Orient au bord du gouffre. Il est devenu encore plus manifeste que la communauté internationale doit s'acquitter pleinement de ses responsabilités et faire face à la politique agressive d'Israël qui aboutira sinon au désastre. Israël entend perpétuer cette politique en recourant à la force militaire, y compris la force nucléaire.

159. Israël a continué de rejeter tous les efforts pacifiques, notamment le plan arabe de paix pour le Moyen-Orient adopté à Fez le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet<sup>1</sup>, au cours de laquelle la

nation arabe a souligné son profond désir d'une paix fondée sur la justice. Le comportement israélien, qui repousse tous les efforts pacifiques, a démasqué sa nature agressive hostile à la paix.

160. Face à ce climat aussi frustrant et aux tentatives d'Israël d'imposer la paix, telle que la conçoivent ses institutions militaires et politiques, la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, a été un effort apprécié et un signe éminent de l'intérêt que la communauté internationale porte à la solution de la crise palestinienne. Cette conférence, par sa perception positive des différents aspects de la question palestinienne et en se fondant sur la légalité internationale, a constitué un événement important grâce à une vaste participation internationale et aux conclusions positives auxquelles elle a abouti. Cette conférence a affirmé qu'une paix véritable et durable au Moyen-Orient ne peut intervenir que grâce à un règlement équitable de la question de Palestine, qui est au cœur de la crise du Moyen-Orient, et au retrait inconditionnel et complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés en 1967, y compris Jérusalem, en permettant au peuple palestinien de décider de son avenir et en assurant son droit de retourner dans ses foyers, de retrouver ses biens en Palestine et d'établir un Etat indépendant souverain sur son territoire national sous la direction de l'Organisation de l'OLP, son seul représentant légitime, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Ces objectifs continueront d'être la base solide d'une paix fondée sur la justice et non pas imposée par la force des armes.

161. Ce n'est pas un secret que la collaboration entre les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv constitue un danger de plus pour la sécurité des régions arabes et africaines et pour la lutte de leurs peuples pour la liberté et l'indépendance. Cette alliance impie, qui a été condamnée à plusieurs reprises dans différentes instances régionales et internationales, est l'objet de notre condamnation et de notre dénonciation totale et exige de la part de la communauté internationale davantage d'efforts pour éviter qu'il soit porté atteinte aux objectifs et aux aspirations légitimes du peuple palestinien et des peuples de Namibie et d'Afrique du Sud.

162. En conclusion, qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements et d'exprimer ma gratitude et mon appréciation au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à son éminent Président, M. Massamba Sarré, du Sénégal, et à son Rapporteur, M. Victor Gauci, de Malte, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés avant et durant la Conférence internationale sur la question de Palestine et pour le précieux rapport dont nous sommes saisis. Nous espérons que ces efforts sincères se poursuivront pour que soient réalisés les vœux et les aspirations nationales du peuple palestinien.

*La séance est levée à 13 h 25.*

#### NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/1551C.

2. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

3. Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington D.C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

4. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15895.

5. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap.I.

6. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15403.